



CONSEIL MUNICIPAL - PROCES VERBAL DU 12 Décembre 2024

Le conseil municipal de la commune de Frasne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Commune, 2 rue de la gare à Frasne, sous la présidence de Philippe Alpy.

Conseillers communaux présents :

ALPY	Philippe	Présent
BARTHET	Nicolas	Présent
BECHLER	Florence	Proc. à P. ALPY
BOURGEOIS	Alexandre	Présent
BOUVERET	Gilles	Présent
BRESSAND	Laetitia	Présent
CHRETIEN	André	Présent
FRICK	Pascal	Présent
JEANNIN	Danielle	Présent
LEPEULE	Jacqueline	Présent
MARMIER	Angélique	Proc. à D. JEANNIN
PARIS	Marine	Proc. à A. BOURGEOIS
PAULIN	Joëlle	Proc. à A. CHRETIEN
POULIN	Hélène	Absente
TROUTTET	Bruno	Présent
VIENNET	Marie-Madeleine	Proc. à J. LEPEULE
VUILLAUME	Fabien	Présent
VUILLEMIN	Adeline	Proc. à B. TROUTTET
VUILLEMIN	Laurent	Présent

Le secrétaire de séance est André CHRETIEN.

1/ Approbation du dernier compte rendu

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2/ Finances

Affaire n°1 : Annuler la délibération du 24 octobre 2024 :

La délibération portant sur la création d'un second budget chaufferie bois a été envoyée pour avis au service de la DDFIP. Le préfet a acté un recours afin d'annuler la décision puisqu'elle n'est pas conforme, vous trouverez ci-dessous le motif :

Nous avons constaté qu'un premier budget annexe avait été créé le 11 avril 2012 (SIRET 21250259500086) pour la construction d'une première chaufferie bois et d'un réseau de chaleur dans le centre-bourg, alors qu'en application comptable M4, le SPIC doit faire l'objet d'un seul budget par activité.

En réponse à notre demande, nous avons reçu les observations suivantes :

Les indications relatives à la nomenclature M4 de 2024 vont effectivement dans le sens d'un seul budget annexe par activité, mais avec une restriction importante : l'obligation d'un suivi analytique par l'ordonnateur, ici par chaufferie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Affaire n°2 : Fonds de concours 2024 :

Le maire expose au conseil qu'il y a lieu de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Frasne - Dugeon pour une participation aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Atteste de la réalisation de dépenses d'investissement en infrastructure et voirie sur le budget principal pour un montant à ce jour de 240 231.78 € ;
- Atteste de la réalisation de dépenses de fonctionnement sur le budget principal pour un montant à ce jour de 214 060.22 € ;
- Sollicite un fond de concours de la part de la CFD de 227 146 € TTC
- Autorise le maire à poursuivre l'ensemble des démarches administratives financières nécessaires et à signer les documents afférents.

Affaire n°3 : Ouverture des quarts de crédits d'investissement 2025 :

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Budget	Chapitre	Crédits ouverts en 2024	Crédits 2024 dans la limite de 25% des crédits 2025
Principal	20	174 703.74 €	43 675.94€
	21	807 763.96 €	201 940.99€
	23	4 774 646.03€	1 193 661.51€
Total budget principal			1 439 278.44€
Annexe Bois	21	110 000€	27 500€
Annexe Chaufferie bois	21	65 618.74€	16 404.69€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Affaire n°4 : Tarif pour les dérogations scolaires :

Il est proposé de majorer le montant de cette participation au titre de l'année scolaire 2024-2025 de 3%.

Enfants des écoles	Participation	
	2023/2024	2024/2025
Élémentaires / spécialisées	209 €	215 €
Maternelles	275 €	283 €

L'accord tel que défini est valable pour un an.

Les tarifs sont appliqués pour les enfants domiciliés à Frasne mais scolarisés à l'extérieur. Ainsi que pour les enfants résidants en dehors de Frasne, et scolarisés à Frasne.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Affaire n°5 : Prime de fin d'année :

Le conseil municipal en sa séance du 11 décembre 2023 a délibéré favorablement pour l'attribution Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, elle a été versée en Décembre avec la prime complément indemnitaire annuel (CIA).

Cette année, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat n'a pas été renouvelé cette année compte tenu des revalorisations des salaires.

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter exceptionnellement l'enveloppe annuelle CIA d'un montant de 1 460€, passant alors l'enveloppe annuelle de 1 400€ à 2 800€.

3/ Urbanisme : dossier en cours

4/ Travaux

Affaire n°6 : Convention utilisation terrain de foot commune/ligue de foot :

Il est proposé d'autoriser le maire à signer la convention d'utilisation du terrain de foot commune/ligue de foot en pièce jointe.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Affaire n°7 : Plan de financement halle sportive et culturelle :

Le projet de création d'une halle sportive et culturelle, comprenant notamment la couverture des courts de tennis, est envisagé pour un coût prévisionnel estimé, sur la base d'un estimatif au stade d'avant-projet sommaire établi par la maîtrise d'œuvre, à **1 800 773,08 € HT**, soit **2 160 927,70 € TTC**.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est établi comme suit :

Création d'une halle sportive et culturelle (Couverture des courts de Tennis) - FRASNE				
Nature des dépenses	Montant H.T	Financement	Montant H.T	Taux
Maitrise d'œuvre	78 000,00 €	État (DETR/DSIL)	200 000,00 €	11,11%
Géomètre	7 500,00 €	Région (Bonification bois local)	150 000,00 €	8%
Etude de sol	12 000,00 €	Région (C2R)	300 000,00 €	17%
Etude acoustique	7 500,00 €	Département (P@C 25)	360 154,62 €	20,00%
Bureau de contrôle	12 000,00 €	FFT	100 000,00 €	5,55%
CSPS	5 500,00 €	Total Subventions	1 110 154,62 €	61,65%
Travaux	1 678 273,08 €	Autofinancement	690 618,46 €	38,35%
Total	1 800 773,08 €	Total	1 800 773,08 €	100,00%

Les travaux sont prévus pour être réalisés courant 2025.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver la réalisation du projet de création de la halle sportive et culturelle, pour un montant estimé à 1 800 773,08 € HT ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant : À déposer les demandes de subventions auprès des différents financeurs identifiés ; À signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ces subventions ; De s'engager à prendre en charge la part de financement non couverte par les subventions obtenues.

Affaire n°8 : Avenant numéro 02 – Lot 01 – terrain de sport : Transformation du terrain naturel en gazon synthétique, création d'aires de sauts et street workout

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux liés à la transformation du terrain de sport naturel en gazon synthétique et à la création d'aires de sauts ainsi que d'un espace de street workout, il est nécessaire de valider un avenant pour le lot 01 « Terrain de sport ». Ce lot est confié au groupement « Ideverde/FCE/ETS Roger Cuenot – Roger Martin SAS ».

Il s'agit de l'avenant n°2, qui comprend :

- Une mise à jour globale du budget du lot 01 est effectuée, intégrant les ajustements nécessaires au chantier. Cela représente une plus-value de **4 483,08 € HT**, soit **5 379,69 € TTC**.
- Travaux de terrassement généraux supplémentaires (Géotextile, apport de graves de fondation et purge) pour un montant de **15 742,72 € HT**, soit **18 891,26 € TTC**.
- Renforcement des pare-ballons pour un montant de **9 702,00 € HT**, soit **11 642,40 € TTC**.

Le montant total de cet avenant s'élève à **29 927,80 € HT** (soit 35 913,36 € TTC). Le marché initial, d'un montant de **1 003 459,37 € HT** (incluant l'avenant n°1), sera porté à **1 033 387,17 € HT** après l'intégration de cet avenant, représentant une augmentation de **2,98 %**.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer la convention d'utilisation du terrain de foot commune/ligue
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

La séance est levée à 20h22.

Le secrétaire de séance	Le maire, Philippe Alpy
	